

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue le 8 juillet 2024 à 20h00 en public à la salle du Conseil municipal à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

Absent : Mylène Bernier et André Poulin

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

100-07-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 JUILLET 2024

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
 - 3.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024
 - 3.2** Approbation des comptes du mois
 - 3.3** Approbation des factures
 - 3.4** Dépôt du rapport budgétaire au 28 juin 2024
 - 3.5** Approbation pour une publicité dans le cadre de la semaine de la municipalité
 - 3.6** Programmation TECQ – version #8 (**RÉSO**)
 - 3.7** Octroi de servitude par Cercueil Bernier Inc.
 - 3.8** Approbation pour demande de prêt de salle
 - 3.9** Autorisation de signature et de dépôt au Système électronique d'appel d'Offres (SEAO)
- 4. Sécurité publique**
- 5. Transport et hygiène du milieu**
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement et urbanisme**
 - 7.1** Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 30 mai 2024
- 8. Développement économique**
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Rapports des différents comités**
- 11. Divers**
- 12. Période de questions aux contribuables**
- 13. Levée de l'assemblée**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc,
Il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Retraits / ajouts :

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

100-07-2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

- a) Dispense de lecture :
Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale / secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- b) Commentaires et/ou corrections :

Sur la proposition de André Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 3 juin 2024 tel que rédigé.

QUE Madame le Maire et la directrice générale/ greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

101-07-2024

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 28 juin 2024, au montant de \$270 691,51 incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	\$66 373,90
Comptes à payer	\$160 029,90
Déboursés	\$44 287,71

3.3

102-07-2024

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de facture à Chapiteau Québec au montant de \$1 034,78 locations de tables et chaises.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70150.499.

Paiement de facture à Les entreprises Edouard Paquette au montant de \$632,36 pour balai route Souci et stationnement de la fabrique.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.521.

Paiement de facture à Équipro au montant de \$643,52 pour location rouleau asphalte.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.516.

Paiement de facture à Les entreprises Lévisiennes Inc. au montant de \$985,25 pour bitumineux.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.521.

Païement de facture à Chemtrade au montant de \$4 021,50 pour sulfate ferric.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.41500.635.

Païement de facture à Impression Multi-Images au montant de \$1 095,42 pour T-shirts terrain de jeux.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70190.650.

Païement de facture à Impression Multi-Images au montant de \$596,26 pour vêtements travaux publics.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.650.

Païement de facture à FQM Services au montant de \$2 144,28 pour logiciel de soutien.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.414.

Païement de facture à Déneigement Laurier Inc. au montant de \$4 300,07 pour nivelage.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.521.

Païement de facture à Déneigement Laurier Inc. au montant de \$4 086,21 pour nivelage.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.521.

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la liste des factures au 28 juin 2024 soit adoptée telle que présentée.

3.4 **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024**

3.5

103-07-2024

APPROBATION POUR UNE PUBLICITÉ DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PARTICIPER à la hauteur de 615\$, taxes en sus pour une demie page au cahier spécial dans le cadre de la semaine de la municipalité en septembre 2024.

3.6

104-07-2024

PROGRAMME SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) : APPROBATION DU CONTENU ET AUTORISATION D'ENVOI DE LA PROGRAMMATION AU MAMH

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **version #8** ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **version #8** comportes des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

3.7

105-07-2024

OCTROI DE SERVITUDE À LA MUNICIPALITÉ PAR CERCUEIL BERNIER INC.

CONSIDÉRANT l'achat d'un terrain appartenant à 9184-3045 Qc Inc. par la Municipalité de St-Édouard en prévision d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura dans le futur à entretenir le fossé mitoyen;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE Cercueil Bernier Inc. accorde une servitude de 9 mètres de largeur à la municipalité de Saint-Édouard entre le lot 6 550 026 appartenant à la municipalité et le lot 5 876 685 lui appartenant ;

QUE la Municipalité mandate Maître Stéphanie Langlois , Notaire pour l'acte notarié concernant la servitude;

QUE la Municipalité mandate Mathieu Beurivage, Arpenteur pour l'arpentage si besoin;

QUE la Municipalité mandate Denise Poulin, maire, et Marie-Josée Lévesque, directrice générale, pour la signature des documents relatifs à cette servitude.

3.8

106-07-2024

APPROBATION POUR DEMANDE DE PRÊT DE SALLE

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents:

DE FOURNIR la salle municipale sans frais au Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière de la journée du 15 avril 2025.

3.9

107-07-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPÔT AU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Édouard désire procéder à un appel d'offres au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) suite à l'acceptation de sa demande de subvention pour la réfection de la patinoire;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE MANDATER la directrice générale à déposer l'appel d'offres au SEAO ainsi que de signer tout document relatif à ce dépôt.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

108-07-2024

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 30 MAI 2024**

ATTENDU QUE le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mai 2024 a été soumis au conseil municipal à la séance du 3 juin 2024;

ATTENDU QUE la résolution 24.05.08 avait été mal formulée;

ATTENDU QUE cela ne change en rien la décision prise pour la dérogation mineure;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE resoumettre le procès-verbal à adoption;
QUE le procès-verbal du CCU soit adopté tel que présenté à la séance du 8 juillet.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

109-06-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h20.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire

